

**Nombre de membres :**

- En exercice : 22
- Présents : 15
- Votants : 21
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 6
- Absent(s) : 1

**DEL 2025\_010**

**Date de convocation :**

le 19 février 2025

**Date d'affichage :**

le 19/02/2025

Fait à Aigondigné,

Le 05 mars 2025

Ont signé au registre tous  
les membres présents.

Pour extrait conforme

L'an deux mil vingt-cinq, le cinq du mois de mars à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

Report de la réunion initialement prévue le 25 février 2025 :

- 26/02/2025 reportée au 05/03/2025

CONVOQUES : AIMON Céline, AUDÉ Laurent, BAUMGARTEN Christian, BOURDIER Christine, COUSSET Alain, DAGUTS Karine, DIDIER Emilien, DOBIOT Philippe, DUMORTIER Roselyne, GOMES-TEXEIRA François, HIPEAU Gaëlle, LARGEAU Vanessa, LE BARS Arlette, LECULLIER Lysiane, MAGNE Didier, MARTINEZ Olivier, NOIZET Michel, ROUXEL Patricia, TEXIER Fernando, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, ZAPATA Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : DAGUTS Karine à TROCHON Patrick, LECULLIER Lysiane à COUSSET Alain, MAGNE Didier à NOIZET Michel, ROUXEL Patricia à LARGEAU Vanessa, THIBAUT Evelyne à BOURDIER Christine, ZAPATA Laurie à LE BARS Arlette.

Absent(s) : HIPEAU Gaëlle

Secrétaire de séance : Olivier MARTINEZ

**Délibération 2025\_010 : MARCHÉ PUBLIC**

**Objet : Attribution du Marché public d'étude de faisabilité pour la réalisation d'une installation géothermique.**

Le Marché consiste dans le choix d'un Groupement de bureaux d'études pour l'étude de faisabilité d'une installation géothermique adossée à un système de chaussée thermodynamique.

Le CRER missionné par la Commune d'Aigondigné pour l'assister dans la Maîtrise d'ouvrage a présenté son rapport d'analyses des offres reçues afin de permettre aux membres de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 24 février 2025 de pouvoir choisir le bureau d'études ayant obtenu la meilleure note.

C'est donc le bureau d'études BATIMGIE qui a été choisi pour un montant de 11 685.00 € H.T.

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :**

- **APPROUVE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres du 24/02/2025 pour le Bureau d'études BATIMGIE dont le devis proposé d'un montant de 11 685.00 € H.T.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Patricia ROUXEL

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,

et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

